

<p>Imputation budgétaire Chapitre 23 /article 2315 Montant : 900 K€ Budget principal : 850 K€ Budget eau potable : 50 K€</p>
--

**RAPPORT N° 03/2-39**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**REHABILITATION DES RUES DES SABLES ET DU MOULIN-A-VENT**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

Dans le cadre du Programme de Renouvellement Urbain du Centre-Ville, conformément aux actions B5 et B6, il a été convenu d'améliorer le confort d'usage et l'aspect de l'espace public, constitués par :

- **la rue des Sables** partie comprise entre les rues Charles Gounod et Juliette Dodu ;
- **la rue Moulin à Vent** partie comprise entre la rue Juliette Dodu et le boulevard Joffre.

Ces deux voies dans leur configuration actuelle, sont très dégradée et ne présentent pas un partage de l'espace public cohérent. En conséquence, il est envisagé de mettre en valeur l'aspect de ces deux voies du Centre-Ville.

Cette mise en valeur se fera par une réhabilitation complète qui comprendra :

- la mise en souterrain des réseaux aériens de France TELECOM et de EDF ;
- le renforcement de l'éclairage public.

Ceci conduira à libérer l'espace public et à améliorer sa perspective générale. Pour le confort d'usage, il est prévu :

- la reconstruction de la voirie,
- la construction et l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux pluviales et usées,
- l'organisation du stationnement,
- la réalisation de trottoirs, comprenant des avancées au carrefour, ce qui renforcera la sécurité nécessaire à la circulation des piétons et des personnes handicapées.

Les sens de circulation sur ces voies ne subissent aucune modification.

## RAPPORT N° 03/2-39

Au titre de ces aménagements qualitatifs et dans le cadre de la mesure B3.01 du PDR3, Programme Régional de Revitalisation des Centres-Villes et conformément aux engagements pris dans la convention entre l'Etat, la Région, la CDC et la Ville de Saint Denis, des subventions pourront être sollicitées au titre de la Convention précitée.

En complément, des subventions pourront être sollicitées au titre du contrat d'aide aux communes (CAC).

Les travaux correspondants sont estimés à 900 K € TTC.

Répartition :

- budget principal : 850 K€ ;
- budget eau potable : 50 K€ ;

Cette opération est décomposée en 2 lots pour prendre en compte la spécificité des travaux :

- Lot 1 : voirie/aménagement d'espace public,
- Lot 2 : Eclairage public.

Chaque entreprise soumissionnaire pourra se présenter dans sa spécificité ce qui favorisera la concurrence, notamment au niveau des prix.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget principal chapitre 23 - article 2315 - budget annexe de l'eau - budget assainissement.

Je vous demande donc :

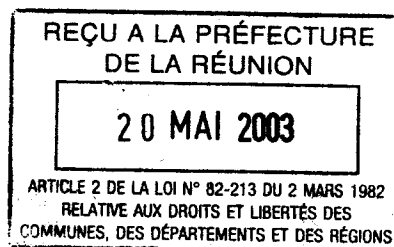
- d'approuver le projet de réhabilitation des rues des Sables et Moulin à Vent ;
- d'approuver la décomposition des travaux en deux lots précités ;
- de m'autoriser à :
  - lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, en application des articles 10, 58 à 60 du CMP ;
  - passer un marché avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis, ou à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux ;
  - déposer auprès des instances qualifiées les demandes de subventions prévues à la mesure B3.01 du PDR3 ;
  - solliciter les subventions complémentaires au titre du contrat d'aide aux communes (CAC) ;

**RAPPORT N° 03/2-39**

- d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon délégué ou par moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 03/2-39  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003**

**OBJET**

**REHABILITATION DES RUES DES SABLES ET MOULIN-A-VENT**

**APPROBATION DU PROJET**

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES  
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Les crédits seront imputés sur le budget communal chapitre 23 article 2315, budget annexe de l'eau ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-39 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Hervé MARODON, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le projet de réhabilitation des rues des Sables et Moulin à Vent.

**ARTICLE 2**

Approuve la procédure, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché ainsi que la décomposition des travaux en deux lots.

**DELIBERATION N° 03/2-39**

**ARTICLE 3**

Autorise le Maire à lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation des travaux, à passer le(s) marché(s) avec l'(les) entreprise(s) retenue(s) par la commission chargée de l'ouverture des plis, à traiter par marché négocié en cas de résultat infructueux et à déposer auprès des instances qualifiées les demandes de subventions prévues à la mesure B3.01 du PDR3, et au Contrat d'Aide aux Communes (CAC).

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le(s) marché(s).

---

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI** 2003

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**

